



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-071**

**\* \* \***

**Objet :**

**Convention de régie publicitaire avec MEDIAFFICHE**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

**Pouvoirs :** CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

**Absent :** POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la convention de régie publicitaire et de mise à disposition de mobilier urbain avec la SARL Médiaffiche.

Il s'agit de procéder à l'implantation de 6 panneaux rétro-éclairés de 2m<sup>2</sup> sur la commune.

La convention est consentie pour une durée de 5 ans et fixe les obligations de chacune des parties.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **22 voix POUR – 6 CONTRE**

- **ACCEPTÉ** la convention de régie publicitaire et de mise à disposition de mobilier urbain avec la SARL Médiaffiche.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.